

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 23 JANVIER 2025

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Nombre de membres :

. En exercice : 14
. Présents : 8
. Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois janvier, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Oana BRISCARU, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL

Absents ayant donné procuration : M. Bertrand BUTIN à M. Rolland BALBIS, M. Brice DELAHOUCHE à Mme Rose-Marie ESCARRAT

Absents excusés : M. Jean-Claude BASSE, Mme Lydie BOTTACCHI, Mme Jessie MACCIO, M. Jean-Jacques PEIRANO

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h04.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 9 décembre 2024
2. Décisions du Maire
3. Affermissement de la Tranche Optionnelle 2 relative aux travaux de renouvellement de réseaux AEP et EU Route de Salernes / Boulevard des Pins
4. Signature de la convention modifiant la mise à disposition du bâtiment de l'office de tourisme à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV)
5. Affaires diverses

Point 1 – D 01/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 9 décembre 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 : Décisions du Maire

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
11/12/2024	42-2024	Cette décision concerne la signature du contrat de renouvellement Prestations, hébergement / Maintenance des solutions avec la société Orphée pour la bibliothèque.
12/12/2024	43-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AI numéro 255, 624 et 252 situées chemin du Bien-être. La commune n'a pas préempté.
13/12/2024	44-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 757 située route de Draguignan. La commune n'a pas préempté.
13/12/2024	45-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 722 située route départementale 560. La commune n'a pas préempté.
17/12/2024	46-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 96 située rue du moulin. La commune n'a pas préempté.
31/12/2024	47-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 724 située aux Esparus. La commune n'a pas préempté.
31/12/2024	48-2024	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 723 située aux Esparus. La commune n'a pas préempté.

Point 3 – D 02/2025 : Affermissement de la Tranche Optionnelle 2 relative aux travaux de renouvellement de réseaux AEP et EU Route de Salernes / Boulevard des Pins

Par délibération du 30 juillet 2024, le Conseil Municipal a attribué le marché relatif aux travaux de renouvellement de réseaux AEP et EU Route de Salernes / Boulevard des Pins à l'entreprise SNTC.

Pour mémoire, cette consultation a été fractionnée en 3 tranches :

- 1 tranche ferme portant sur le renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eau potable sur la route de Salernes ;
- 1 tranche optionnelle 1 portant sur le renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eau potable sur le boulevard des Pins, avec maillage du réseau d'eau potable sur la route d'Aups ;
- 1 tranche optionnelle 2 portant sur le renouvellement et la restructuration du réseau d'eau potable sur antennes secondaires.

Pour des raisons budgétaires, il avait été décidé de ne réaliser que la tranche ferme et la tranche optionnelle 1.

A ce jour, la régie « eau et assainissement » a obtenu des subventions de l'Agence de l'Eau. Afin de faciliter le déroulement du chantier et de permettre à l'entreprise d'avoir une vision définitive des travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle 2.

La tranche optionnelle 2 sera notifiée à l'attributaire du marché, SNTC, par ordre de service, pour un montant de 39 023, 00 € HT.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 03/2025 : Signature de la convention modifiant la mise à disposition du bâtiment de l'office de tourisme à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV)

Par délibération n°3/2018 du 23/01/2018, Mme Rose-Marie ESCARRAT, 1^{ère} adjointe, a été autorisée à signer le procès-verbal de constat de mise à disposition du local et du mobilier au profit de l'OT.

Pour une gestion administrative du bâtiment plus confortable (1 seul utilisateur du bien), et considérant que l'étage du bâtiment est le plus souvent occupé par la CCLGV notamment pour le logement des saisonniers, il convient de modifier la mise à disposition du bâtiment au profit de la CCLGV selon l'avenant n°1 du PV de constat de mise à disposition du local.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – Affaires diverses

Don à Mayotte :

M. Le Maire propose de faire un don de 500.00 € en faveur des sinistrés de Mayotte. Les élus donnent leur accord. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Villages étoilés :

M. Vincent VAGH précise que la commune est maintenant soutenue par le Parc Régional National du Verdon (PNR Verdon). Celui-ci propose d'obtenir le label « Village étoilé » avec une cotisation annuelle de 50.00 €. La Commune a déjà mis en place des actions, notamment la gestion de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le PNR Verdon suggère d'éteindre également le matin de 5 à 6H00. Dans le cadre de ce label, diverses animations pourront être proposées (observations des étoiles, des chauves-souris...)
Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Proposition achat terrain quartier « Les Hubacs » :

Les propriétaires d'un terrain situé aux Hubacs, d'environ 9 500 m² proposent la vente de celui-ci. En effet, leur succession ne peut pas avancer du fait que ce terrain est en indivision.

Ce terrain constitue un intérêt pour la commune car il pourrait faire l'objet d'une distraction forestière avec l'Office National des Forêts.

Les élus sont prêts à l'acquérir au montant maximum de 1 000.00€. Pour réduire les frais, Mme Martine FAYAUBOST propose de consulter TPF Ingénierie pour la rédaction et la publication de l'acte.

Sous-Préfète :

M Le Maire a accueilli la nouvelle Sous-Préfète, Mme Anne-Cécile VIALE dans le cadre de la CCLGV. Entretien chaleureux et positif. Mme VIALE est très attentive aux problèmes de la ruralité. M. le Maire propose de l'inviter à la mairie pour lui faire connaître le village et lui présenter les projets de la commune.

ALEP / Bâtiments de France :

M Le Maire indique qu'il a rencontré la société ALEP dans le cadre des travaux de la Maison de l'Américain.

Il a également reçu Mme PELLEGRINI des Bâtiments de France pour l'installation des panneaux photovoltaïques de la mairie. Elle conseille l'installation de panneaux couleur tuile. Des devis sont en cours. Ils sont ensuite allés sur le site de la Maison de l'Américain.

ALEP s'est déplacé sur site. Une pré estimation des travaux sera communiquée sous un délai de 2 mois environ. L'idéal serait de raser le bâtiment. L'architecture extérieure restera la même. A l'intérieur, il est prévu des salles de réception, une cuisine, un lieu de stockage. Le tennis continuera de bénéficier d'un petit local. Les toilettes devront être réhaussées pour supprimer la pompe de relevage.

Course cycliste :

La course cycliste « Les Boucles du Haut-Var » passera sur la commune, le 17 février prochain au niveau du rond-point les Esparus.

Aire Terrestre Educative (ATE) :

Les enfants de la classe de CM1 ont rencontré M. Le Maire et M. Pierre CONSTANS au sujet de l'ATE. Ils demandent à ce que leur espace soit protégé en retirant notamment le stationnement des véhicules le long de la rivière.

Ce sujet sera abordé en affaire diverse lors du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 25 février à 18h00 en mairie. Les enfants sont invités à assister à ce dernier, les élus approuvent cette invitation.

Ecole : rencontre sportive :

Le 6 mai, une rencontre sportive sera organisée, sur la commune (terrain multisport, théâtre de verdure, tennis, ...) entre plusieurs écoles du Haut-Var. Celle-ci réunira environ 190 élèves.

Villecro'lympique :

Face au succès de la manifestation de l'an passé, il serait intéressant de la renouveler cette année. M. Pierre CONSTANS indique qu'un mail sera envoyé, dès demain, à l'ensemble des associations pour les convier à une réunion, le 4 février à 18h00 afin de connaître leur engouement face à ce projet.

Salon du livre :

Mme. Michelle CREDOZ annonce le salon du livre qui se tiendra ce samedi 25 janvier, de 10h à 18h, à la maison de la céramique « Terra Rossa » de Salernes. La commune de Villecroze est partenaire.

La séance est levée à 17h42.

BALBIS Rolland, Maire	
ESCARRAT Rose -Marie	
CONSTANS Pierre	
CREDOZ Michèle	
VAGH-WEINMANN Vincent	
BOTTACCHI Lydie	Absente
BASSE Jean Claude	Absent
FAYAUBOST Martine	
MICHEL Isabelle	
BUTIN Bertrand	A donné procuration à BALBIS Rolland, Maire
BRISCARU Oana	
DELAHOUCHE Brice	A donné procuration à Rose-Marie ESCARRAT
MACCIO Jessie	Absente
PEIRANO Jean-Jacques	Absent